



mis en ligne le 10/09/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-223

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale
Objet : Réglementation de la circulation et stationnement rue Marcelin ALBERT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,
Vu l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Considérant la demande formulée par la Médiathèque Louis MOLVEAU pour l'accueil des participants au concert de Dadou AFAKA,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un emplacement de stationnement rue Marcelin ALBERT, sera réservé pour le véhicule lié à la manifestation.

ARTICLE 2 : Le stationnement sur cet emplacement sera interdit vendredi 04 octobre 2024 de 08h00 à 19h00.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 04 août 2024

Le Maire,

Grégory DELFOUR

